

FLASH INFOS

de l'URIOPSS Nouvelle-Aquitaine

Sommaire interactif

CONTACTS

Rebecca BUNLET
Directrice Régionale
r.bunlet@uriopss-nouvelleaquitaine.fr

Déborah BENEULT
Juriste droit social, Référente
formation et qualité
d.beneult@uriopss-nouvelleaquitaine.fr

Florence DAMBON
Secrétaire de direction,
Référente communication
f.dambon@uriopss-nouvelleaquitaine.fr

Véronique BERTIN
Agent administratif
Antenne de Poitiers
v.bertin@uriopss-nouvelleaquitaine.fr

CONSULTEZ LE
SITE "SERVICES"
Inscriptions aux
formations,
aux événements...



Consultez la page
régionale « COVID 19 »
régulièrement mise à jour



C'EST VOUS L'AVENIR SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

[Retour au sommaire](#)

ACTUALITES DANS VOTRE URIOPSS

Les formations INTER sont de retour !

L'Uriopss Nouvelle-Aquitaine attire l'attention sur la mise en place accélérée des communautés 360

ACTUALITES GENERALES

La CNS lance un appel à contributions – retour d'expériences face à la crise covid-19

Enquête du Mouvement associatif : les associations à l'heure du déconfinement

Chorum présente les résultats du baromètre 2020 sur la qualité de vie au travail

INFORMATION DE L'ARS

L'ARS élargit l'accès à sa plateforme au secteur de l'aide à domicile

APPELS A PROJETS/SUBVENTIONS

Création de places des maisons relais et de résidences accueil

Création de 595 places en foyers de jeunes travailleurs

Tirer les enseignements de la crise du Covid-19 pour améliorer l'accompagnement des personnes

Plan d'Aide à l'Investissement pour aider à la modernisation et à l'adaptation des Résidences autonomie



ACTUALITES DANS VOTRE URIOPSS

Les formations INTER sont de retour !

Pendant la période de confinement, nous avons lancé **les classes virtuelles**. L'objectif ? Vous proposez **un temps d'échanges de quelques heures en visio, animé par un.e spécialiste sur un thème d'actualité en lien avec la crise sanitaire**.

Dans le même temps, nous avons été obligés de **suspendre notre offre territoriale de développement des compétences** puisque toutes nos formations INTER étaient exclusivement proposées en présentiel.

L'occasion pour nous de **réfléchir à un nouveau format**.

C'est désormais chose faite puisque **dès le mois de juin, les formations INTER sont de retour !**

Elles seront uniquement proposées **en format à distance**, via l'outil **Zoom**. Car même si l'heure est au déconfinement, nous ne sommes pas encore en mesure de proposer des formations collectives sur sites. Toutefois, l'intégralité des formations initialement prévues ne sont pas encore proposées en format à distance. Dès lors, pour bien identifier ces dernières, la mention **"formation à distance"** est précisée dans le titre des formations concernées, sur notre site internet, dans **cette rubrique**.

A noter que **les personnes inscrites aux sessions INTER initialement proposées en présentiel sont prioritaires** pour participer aux sessions prévues à distance. Un mail vous a été envoyé en ce sens.

En complément, nous **continuerons à vous proposer des classes virtuelles** sur des sujets d'actualité.

Enfin, dès que nous pourrons à nouveau organiser des **formations INTER en présentiel sur site**, nous proposerons **pour certains thèmes** l'option "**participer à la formation à distance**" pour permettre aux stagiaires éloignés du lieu de formation et qui souhaiteraient participer à la session de pouvoir s'y inscrire.

Prochaines classes virtuelles et formations à distance (cliquez sur le titre pour accéder au programme et au bulletin d'inscription) :

- **Classe virtuelle de 3 h - LES CSE EN PERIODE D'URGENCE SANITAIRE – 25 et 26 Mai, de 14 h à 15 h 30**
- **Classe virtuelle de 2 h – POST DÉCONFINEMENT : REUSSIR ENSEMBLE LA REPRISE D'ACTIVITE – 27 Mai, de 14 h à 16 h**
- **Formation à distance de 7 h – CPOM ET PLURIANNUALITE BUDGETAIRE - 3, 4 et 5 Juin, de 14 h à 16 h 30**
- **Classe virtuelle de 3 h 30 - NEGOCIER LES ALLOCATIONS DE RESSOURCES DES ESMS DANS LE CADRE DU CONTEXTE COVID 19 –9 Juin, de 14 h à 17 h 30**
- **Formation à distance de 7 h - L'EPRD DANS LES ESMS – 10, 11 et 12 Juin, de 14 h à 16 h 30**
- **Classe virtuelle de 2 h – GERER SON STRESS EN TANT QUE TRAVAILLEUR SOCIAL – 16 Juin, de 14h à 16h**
- **Formation à distance de 14 h - METTRE EN ŒUVRE L'ANALYSE FINANCIERE, COMME OUTIL D'AIDE A LA PERFORMANCE DES ETABLISSEMENTS SOCIAUX ET MEDICO-SOCIAUX EN LIEN AVEC L'EPRD – 22, 23 et 24 Juin, de 9 h à 12 h 30**

L'Uriopss Nouvelle-Aquitaine attire l'attention sur la mise en place accélérée des communautés 360

L'Uriopss Nouvelle-Aquitaine a adressé le 19 mai, à l'attention des MDPH, CD, DT et ARS DOSA, une lettre concernant la mise en place des communautés 360. Le Président Eddie BALAGI appelle à être vigilant sur différents points, tels que la sollicitation des différents acteurs, le calendrier serré dans cette période de crise, l'articulation des communautés 360 avec les MDPH, l'articulation avec des dispositifs existants, ainsi que sur la question du budget.

Retrouvez cette lettre sur [le site](#) de l'Uriopss



ACTUALITES GENERALES

L'OFFRE DE FORMATION 2020 est en ligne !

[Cliquez et téléchargez la brochure et le calendrier](#)

La CNS lance un appel à contributions – retour d'expériences face à la crise covid-19

La Conférence nationale de santé (CNS) souhaite, en partenariat avec la Société Française de Santé Publique, recueillir des contributions d'organisations impliquées dans la santé, qu'elles soient représentées au sein de la CNS ou pas, à propos de la crise occasionnée par l'épidémie de COVID-19. L'appel à contributions s'adresse à un large public d'organisations des champs de la santé publique, du sanitaire, du médico-social ou du social, ou toute organisation issue de la société civile. Cet appel à contributions vise à permettre l'expression d'observations, points d'alertes, analyses et recommandations sur l'épidémie (de son irruption jusqu'à aujourd'hui), son retentissement sur les populations et la manière dont nous y faisons collectivement face, en lien avec un ou plusieurs des 5 axes suivants :

- l'impact sur les parcours de santé des usagers du système de santé ;
- les répercussions sur les droits des usagers ;
- les conséquences sur les conditions d'exercice des professionnels des champs sanitaire, médico-social et social ;
- l'organisation, le pilotage et la gouvernance de la réponse à la crise, notamment en ce qui concerne les enjeux de coordination entre acteurs ;
- la prise en compte des inégalités sociales et territoriales de santé dans l'élaboration de réponses face à l'épidémie.

Ce recueil est ouvert, sans date d'échéance fixée aujourd'hui. Plus d'informations [ici](#).

Enquête du Mouvement associatif : les associations à l'heure du déconfinement

Une première enquête, « COVID-19 : Quels impacts sur votre association », a été réalisée lors du confinement. Avec plus de 20 000 associations répondantes, **les enseignements de cette enquête** ont permis d'obtenir des premières mesures gouvernementales, pour les subventions et l'accès au fonds de solidarité. Aujourd'hui, à l'heure du déconfinement, une nouvelle enquête est lancée. Cette fois, il vous est proposé de vous exprimer, dans ces circonstances nouvelles signifiant pour vous une éventuelle reprise progressive d'activité de votre association. Elle s'adresse aux membres du bureau ou du conseil d'administration, ou encore dirigeants salariés d'une association.

Répondre à l'enquête :

https://www.modalisa9-drop.com/covid19x2_380773AA2E/EnqueteCOVID19x2_Home.html

Chorum présente les résultats du baromètre 2020 sur la qualité de vie au travail

La semaine dernière, Chorum organisait un webinar avec la participation de 450 personnes. Au cours de ce dernier, les **principaux résultats** du baromètre 2020 sur la QVT ont été présentés ainsi que les différentes analyses que l'on pouvait en faire. Vous pouvez trouver le replay de ce webinar ainsi que le visuel *via* les liens suivants :

Replay webinar : <https://www.chorum-cides.fr/ressource/revoir-le-webinaire-qvt-et-organisation-du-travail-plus-rien-ne-sera-comme-avant/>

Support visuel : <https://www.chorum.fr/wp-content/uploads/2020/02/Restitution-resultats-3e-edition-barometre-qvt-ess-2020.pdf>

Accueillants familiaux : distribution de masques gratuits

En date du 18 mai, publié au Journal officiel du 19 mai, un arrêté acte la distribution de masques gratuits issus du stock national pour les accueillants familiaux définis par l'article L.441-1 du Code de la santé publique. A la lecture de cette disposition, il s'agit de particuliers qui accueillent habituellement à leur domicile, à titre onéreux, des personnes âgées ou handicapées adultes n'appartenant pas à leur famille, et faisant l'objet d'un agrément pour ce faire. Les masques sont ainsi distribués par les pharmacies d'officine sur présentation d'un justificatif.

[Retour au sommaire](#)



[Retour au sommaire](#)

CONTACTS

Rebecca BUNLET

Directrice Régionale

r.bunlet@uriopss-nouvelleaquitaine.fr

Déborah BENEULT

Juriste droit social, Référente

formation et qualité

d.beneult@uriopss-nouvelleaquitaine.fr

Florence DAMBON

Secrétaire de direction,

Référente communication

f.dambon@uriopss-nouvelleaquitaine.fr

Véronique BERTIN

Agent administratif

Antenne de Poitiers

v.bertin@uriopss-nouvelleaquitaine.fr

L'ARS élargit l'accès à sa plateforme au secteur de l'aide à domicile

Enfin d'endiguer au mieux la propagation du virus, l'ARS Nouvelle-Aquitaine met à disposition du secteur de l'aide à domicile sa plateforme web. Cette plateforme avait déjà fait l'objet d'un article lors d'un précédent Flash Infos, et elle a vocation à mettre à votre disposition des ressources documentaires ciblées et validées autour des domaines suivants : Fonctionnement, Hygiène, Ressources humaines, et Coopération.

A cet effet, Le GIP ESEA, par la boîte mail contact@info.esea-na.fr vous transmettra le lien spécifique à votre établissement pour vous connecter. En cas de non réception de vos identifiants, nous vous remercions de le signaler à l'adresse : contact.reflexe@esea-na.fr

APPELS A PROJETS/SUBVENTIONS

Création de places des maisons relais et de résidences accueil

Préfecture Pyrénées-Atlantiques

Appel à projet et cahier des charges pour la création de places des maisons relais et de résidences accueil

Le plan de relance des maisons relais et résidences accueil prévoit la création de 10 000 places supplémentaires au niveau national sur la période 2017-2021. Les maisons relais et les résidences accueil sont des résidences sociales offrant un logement aux personnes qui ne sont pas en mesure d'accéder à un logement ordinaire.

C'est dans ce contexte que la DDCS lance un appel à projet pour la création de places maisons relais et résidence accueil sur le département des Pyrénées-Atlantiques.

Les dossiers de candidature complets sont à adresser soit :

- En version papier à l'adresse suivante : Direction départementale de la cohésion sociale des Pyrénées-Atlantiques, Cité administrative, CS 57570, 64075 Pau cedex, 64000 Pau

- En version dématérialisée sur les boîtes fonctionnelles suivantes :

ddcs-pole-social@pyrenees-atlantiques.gouv.fr

suzana.el-hout@pyrenees-atlantiques.gouv.fr

La date limite de dépôt des dossiers est fixée au 30 juin 2020

<http://www.pyrenees-atlantiques.gouv.fr/Politiques-publiques/Solidarite-hebergement-logement-et-populations-vulnerables/Creation-de-places-des-maisons-relais-et-de-residences-accueil>

Création de 595 places en foyers de jeunes travailleurs

Préfecture Gironde

Un appel à projets pluriannuel est constitué visant à autoriser la création de 345 nouvelles places de Foyer de Jeunes Travailleurs sur le département de la Gironde, par extension ou création pour l'année 2019 et de 250 nouvelles places pour l'année 2020 avec un report, le cas échéant, du nombre de places non autorisées en 2019.

Les places seront créées dans de nouvelles structures ou pour des extensions de capacités de 30% et plus.

Elles ne pourront résulter de la transformation de places actuelles existantes en résidence sociale « Jeunes ».

Les extensions non importantes dans la limite de 30% de la capacité autorisée par le dernier appel à projets, lors du renouvellement de l'autorisation ou, à défaut de l'une de ces deux capacités, celle autorisée à la date du 1er juin 2014 (décret n°2014-565 du 30 mai 2014), viendront s'ajouter au nombre des nouvelles places.

Date limite de dépôt des dossiers de candidature : 27 septembre 2019 et 18 septembre 2020

Contact :

Les candidats peuvent demander des compléments d'informations, au plus tard 8 jours avant l'expiration du délai de réception des réponses, exclusivement par messagerie électronique à l'adresse suivante : ddcs-hebergement-logement@gironde.gouv.fr

<http://www.gironde.gouv.fr/Politiques-publiques/Solidarite-et-cohesion-sociale/Hebergement-logement-social/Creation-de-595-places-en-foyers-de-jeunes-travailleurs-avis-d-appel-a-projets-2019-2020>

Tirer les enseignements de la crise du Covid-19 pour améliorer l'accompagnement des personnes

CNSA

De nombreuses initiatives ont émergé pendant la crise. La CNSA lance aujourd'hui un appel à projets visant à soutenir cette dynamique et à en tirer des enseignements pour améliorer l'accompagnement des personnes, en temps de crise mais aussi dans la pratique quotidienne.

Cet appel à projets est construit autour de quatre axes :

Axe 1 : Redéploiement de ressources humaines et mobilisation de renforts dans les établissements et services en période de crise

Axe 2 : Coordination, coopération, partenariats et solidarités entre acteurs à l'échelle territoriale en période de crise

Axe 3 : Innover pour le lien social, la communication, les loisirs et la participation citoyenne des personnes âgées ou en situation de handicap en période de crise

Axe 4 : Soutien des professionnels, des bénévoles et des proches aidants en période de crise

Deux catégories de projets pourront être soutenues sur chacun de ces axes :

- des projets d'études visant à étudier, analyser des expériences ou des dispositifs mis en œuvre pendant la crise afin d'en tirer des recommandations ;
- l'expérimentation, la formalisation et la consolidation de dispositifs conçus ou initiés en réponse à la crise et leur évaluation.

Les projets articulant les deux approches sont encouragés.

Deux sessions de sélection seront organisées pour permettre aux porteurs de postuler plus ou moins rapidement en fonction de l'état d'avancement du projet et de leur disponibilité dans un contexte de crise.

Les porteurs de projet (personnes morales) sont ainsi invités à remettre leur dossier

- **entre le 6 mai 2020 et le 14 juin 2020 pour la première session**

- et entre le 1er juillet 2020 et le 20 septembre 2020 pour la seconde session

sur la plateforme de dépôt de la CNSA en sélectionnant la télé-procédure « Appel à projets Enseignements de la crise ».

Les porteurs de projets sont incités à signaler dès à présent leur intérêt en envoyant un mail à l'adresse suivante : innovation2020@cnsa.fr en précisant le nom de leur organisme, le thème sur lequel ils souhaitent se positionner et la nature du projet (étude ou expérimentation).

<https://www.cnsa.fr/actualites-agenda/actualites/lappel-a-projets-tirer-les-enseignements-de-la-crise-du-covid-19-pour-ameliorer-laccompagnement-des-personnes-est-ouvert>

Plan d'Aide à l'Investissement pour aider à la modernisation et à l'adaptation des Résidences autonomie

CARSAT Aquitaine

La CNAV lance un Plan d'Aide à l'Investissement pour aider à la modernisation et à l'adaptation des Résidences autonomie".

Sont éligibles à cet appel à projets les travaux suivants :

- réhabilitation ;
- modernisation ;
- mise aux normes ;
- restructuration ;
- agrandissement ;
- reconstruction.

L'objectif de ces travaux est l'amélioration du cadre de vie, du confort et de la sécurité des résidents.

L'aide financière sera accordée sous forme de subvention.

Attention, le dossier complet doit être transmis avant le 07 juillet 2020.

Voir les modalités de candidature sur le site.

<https://www.carsat-aquitaine.fr/879-actualites/2086-appel-a-projets-pour-les-residences-autonomie.html>

[Se désabonner](#)

